



Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire



Communiqué,

Paris le 25 janvier 2010

Le Ministère de l'Éducation nationale doit remplir sa mission sans céder aux lobbys ultra-conservateurs

Une production rennaise monte actuellement un film d'animation poétique destiné à aborder les relations amoureuses entre personnes du même sexe auprès des enfants de CM1 et CM2 .

Pourtant soutenu par de nombreux partenaires (notamment le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux des Côtes d'Armor et du Finistère, la Ville de Rennes, la Ligue de l'enseignement 35, SOS homophobie, le Centre GLBT de Rennes et le Centre National de la Cinématographie etc...), cet outil pédagogique doit faire face à une levée de boucliers homophobes visant à démolir ce projet de sensibilisation à la diversité en direction des publics jeunes.

Le média en ligne tetu.com a fait savoir le 23 janvier dernier que **le Ministère de l'Éducation nationale**, par le biais de l'inspection académique d'Ile et Villaine, **cédant sous la pression d'associations ultra-conservatrices, a souhaité retirer son logo de ce projet pédagogique** qui vise à « *apporter une meilleure représentation des relations amoureuses entre les personnes du même sexe* ». Le Ministère de la Jeunesse et des Sports subit des pressions pour qu'il en soit de même.

Pour les initiateurs du projet « *Le Baiser de la Lune* », il s'agit de « *lutter contre l'homophobie survenant à l'adolescence* », en expliquant aux élèves d'école primaire du cycle 3 qu'il existe « *différentes façons de s'aimer* ».

Il n'en fallait pas plus pour que des associations ou des sites connus pour leurs positions idéologiques très conservatrices , dont l'objectif est « *de sensibiliser l'opinion sur les droits de l'enfant, prévenir des dangers de l'homoparentalité, et fournir les arguments nécessaires à la défense de la famille* » se lancent dans deux pétitions intitulées pour l'une « *Halte aux incitations homosexuelles dans les écoles primaires !* » et pour l'autre « *Halte à la propagande en faveur de l'homosexualité au sein de l'école* » adressées à différentes institutions partenaires du projet.

Pour ces opposants au projet pédagogique incriminé, « *ce sont nos enfants qu'il s'agit de défendre, c'est leur intégrité mentale qui est menacée par ce genre de projet, avec la complicité active de la puissance publique !* », estimant même qu'une telle initiative risque de « *pervertir* » les élèves.

Il est surprenant, alors que l'homosexualité est dépénalisée depuis presque trente ans, que la majorité de nos concitoyens ont enfin compris que l'orientation sexuelle ne fonde pas à elle seule une identité, que l'amour pour une personne de même sexe, s'il n'est pas majoritaire, n'en est pas pour autant anormal, il est surprenant donc que de telles pétitions outrancières, caricaturales de bêtise puissent encore inquiéter les pouvoirs publics et les faire réagir avec autant de frilosité. Ceci est d'autant plus étonnant que les circulaires adressées aux chefs d'établissements scolaires pour les rentrées 2008 et 2009 leur ont précisé que « *la communauté éducative doit faire preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme. Tout propos, tout comportement qui réduit l'autre à une appartenance religieuse ou ethnique, à une orientation sexuelle, à une apparence physique, appelle une réponse qui, selon les cas, relève des champs pédagogique, disciplinaire, pénal ou de plusieurs d'entre eux* »¹.

La question n'est pas de risquer de « pervertir » les élèves, l'accusation est tellement stupide qu'elle ne mérite même pas d'être relevée, la question est de savoir quoi faire devant la haine et les préjugés homophobes qui conduisent de nombreux jeunes à se suicider, à tenter de le faire ou à adopter des comportements à risque pour eux-mêmes tant ce rejet les conduit à un déni voire un dégoût d'eux-mêmes.

Nous, organisations signataires du présent communiqué, ne pouvons admettre que le Ministère de l'Éducation nationale, par cette frileuse reculade, refuse de remplir sa mission d'éducation à la sexualité et à la citoyenneté, cautionnant ainsi les lobbys ultra-conservateurs, chantres de l'ordre moral.

La lutte contre les discriminations, quelles qu'elles soient, doit être soutenue par les pouvoirs publics et notamment par les instances publiques chargées de l'éducation et de la formation. Le respect et la tolérance sont bien des valeurs républicaines qui ont toute leur place dans l'enseignement et à ce titre, les projets qui vont en ce sens méritent d'être promus et diffusés.

Aussi, nous exigeons que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour faire reculer les préjugés et les discriminations relatifs à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, y compris en participant au financement de projets pédagogiques et éducatifs destinés à cet objectif, qu'ils aient lieu aussi bien au lycée, au collège ou dans le premier degré.

L'actualité, et cette situation notamment, montre qu'il est urgent que le Ministre de l'Éducation nationale, comme il s'y était engagé, ouvre enfin rapidement les vrais travaux du groupe de travail sur les discriminations aux organisations expertes, et ne se contente pas de les auditionner.

Nous lui demandons de revenir sur sa décision et de soutenir effectivement ce projet comme initialement il s'y était engagé.

Nous adressons un courrier en ce sens aux deux ministères concernés.

Contacts presse :

- **Inter-LGBT**, Philippe CASTEL, Porte-parole, 06 25 76 81 92
- **SOS homophobie**, Bartholomé GIRARD, Président, 06 59 17 23 10
- **Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire**, Natacha TAURISSON, Coordinatrice, 06 70 60 51 02

¹circulaires n° 2008-042 du 4-4-2008 et n° 2009-068 du 20-5-2009